

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 MARS 2024**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2024_028****ALIÉNATION DE BIENS MOBILIERS - VENTE AUX ENCHERES SUR INTERNET**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par le Maire, le , s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN .

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Paul MARSAL, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLAN-GUEROULT, Olivier LASSAL, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Yves ENGLER, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Pascal PONTY à Eric DUMOULIN, Malika BARRY à Michèle GRELLIER, Laurence GNEMMI à Laurent LEFEVRE, Emmanuel LOEVENBRUCK à Vincent GRZECZKOWICZ, Dominique BAUD à Edith MOLDOVAN, Laurent MALOCHET à Christelle HANNEBELLE, Levon MINASSIAN à François SCHMITT, Jean-Manuel PARANHOS à Inès de MARCILLAC, Sophie LEFEBURE à Paul MARSAL, Nathalie MOULIN à Véronique FABIEN-SOULE

Absents :

Aymeric TONNEAU

Secrétaire :

Vincent GRZECZKOWICZ

Les 28 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHESE

Par délibération en date du 28 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mise en vente aux enchères en ligne des biens mobiliers à réformer de la Ville, via la plateforme de courtage AGORASTORE.

Suite notamment au regroupement des services au sein du Centre Administratif, divers biens ne pouvant plus être utilisés par la Ville sont susceptibles d'être vendus aux enchères publiques sur internet.

La liste, jointe en annexe, récapitule les biens actuellement en attente d'être cédés, et n'étant plus utilisés par la Collectivité.

DELIBERATION

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2012,

Vu l'information communiquée par courriel aux membres de la commission Affaires Générales – Commande Publique,

Considérant que la Ville est propriétaire de biens dont l'état justifie leur mise à la réforme ainsi que leur vente ou propriétaire de biens qui ne répondent plus à un besoin des services de la Collectivité,

Considérant que la Ville souhaite mettre en vente ces biens sur la plateforme AGORASTORE,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **d'approuver** la vente aux enchères des biens recensés dans la liste jointe,
- **d'autoriser** le Maire à signer tout acte afférent à la mise en œuvre de cette délibération.

A L'UNANIMITÉ,

Publiée le : 29/03/2024